

Discours inaugural de Walter Hallstein lors de la réunion constitutive de la Commission de la Communauté économique européenne (16 janvier 1958)

Légende: Discours inaugural de Walter Hallstein, Président de la Commission de la Communauté économique européenne, lors de la réunion constitutive de celle-ci le 16 janvier 1958.

Source: Procès-verbal de la première réunion de la Commission tenue le 16 janvier 1958 à Val Duchesse (Bruxelles), CEE/C/9 f/58 (rév.) mb, Annexe II. Bruxelles: Commission de la Communauté économique européenne, 05.02.1958. 7 p. "Discours inaugural prononcé par Monsieur Hallstein, Président de la Commission Economique Européenne, lors de la première réunion constitutive".

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_inaugural_de_walter_hallstein_lors_de_la_reunion_constitutive_de_la_commission_de_la_communaute_economique_europeenne_16_janvier_1958-fr-64887795-efdf-44c3-a5ea-bb2e7c137d25.html



Date de dernière mise à jour: 19/09/2016

Discours inaugural de Walter Hallstein lors de la réunion constitutive de la Commission de la Communauté économique européenne le 16 janvier 1958

Je déclare ouverte la première réunion de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Le Traité instituant le Marché Commun prévoit dans son article 157, al. 2 :

« Les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté ».

Nous remplissons donc le premier devoir qui nous est assigné par le Traité en déclarant :

« Nous prenons l'engagement solennel de remplir pendant la durée de notre fonction officielle, et après cessation de celle-ci, les obligations découlant de notre fonction, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages ».

Messieurs et chers Collègues,

En prononçant solennellement ces paroles, en notre nom à tous ainsi que l'exigent les termes du Traité, nous reconnaissons l'essentiel des obligations qui nous seront désormais communs.

Nous entendons par l'« essentiel » que nos travaux servent l'Europe – l'Europe et non quelconques intérêts particuliers qu'ils soient d'ordre national, professionnel, économique ou personnel.

C'est en cela que réside la difficulté de notre tâche, mais c'est aussi ce qui lui confère une insigne dignité.

Nous sommes les serviteurs de la grande idée de l'Unité Européenne qui a trouvé une expression nouvelle et plus large dans notre Communauté et dans l'Euratom, à côté de la réalité vivante que représente déjà depuis des années la Communauté Charbon et Acier.

Nous savons que l'évolution qui se poursuit en vue de l'unité européenne ne se termine pas là ; nos travaux serviront donc en même temps une nouvelle évolution.

Parmi les Institutions de la Communauté Economique Européenne notre Commission est parmi celles dont le caractère supra-national est le plus fortement marqué.

Toutefois, son travail ne pourra porter ses fruits que grâce à une bonne collaboration avec les autres Institutions et en particulier le Conseil de Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Nous sommes fermement décidés à nous engager dans cette voie tant dans d'esprit du Traité que dans celui d'une camaraderie véritable.

Nous demandons de tout cœur aux organes de l'opinion publique de suivre nos travaux avec un intérêt critique et de nous aider à insuffler aux idées nouvelles une vie solide et riche.

Messieurs, nous sommes ici réunis en Collège.

Aujourd'hui malheureusement notre Collège n'est pas au complet.

Monsieur Rasquin, notre Collègue de Luxembourg, est empêché pour raison de santé.

Nous le regrettons sincèrement et lui souhaitons une prompte guérison.

En tant que Collège, nous ne pouvons réussir que si nous prenons l'engagement suivant :

Nos travaux doivent être exécutés en commun au sens vrai du terme.

Agissons dans un esprit de bonne camaraderie et d'amitié.

Entamons nos travaux avec un sens aigu de la réalité, avec une ferme volonté et, dans notre cœur, la conviction que nous nous sommes assigné une grande et noble tâche.